



Aix en Provence

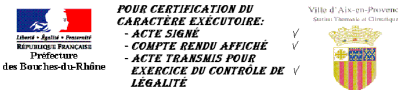
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-357**

Séance publique du

29 septembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-50498-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : REMISE DES PRIX AUX ÉTUDIANTS MÉRITANTS - PARTICIPATION DE LA VILLE

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse et Vie Etudiante

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : REMISE DES PRIX AUX ÉTUDIANTS MÉRITANTS - PARTICIPATION DE LA VILLE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, la Ville d'Aix-en-Provence distingue les étudiants méritants sélectionnés par leur établissement d'enseignement supérieur en leur octroyant un prix.

Si à l'origine les premières attributions de prix par la Ville d'Aix-en-Provence ne concernaient que les étudiants de la Faculté de Droit, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, installés dans la Ville, ont par la suite été intégrés à ces distinctions.

Afin d'améliorer la visibilité de ces attributions de prix, je vous propose de substituer la traditionnelle cérémonie des prix de la Ville qui se déroulait, jusqu'à présent salle des États de Provence, à la présence de chacun de mes collègues, aux cérémonies organisées par les facultés et écoles supérieures auprès desquelles ils ont été désignés en qualité de représentant de la Ville, par délibération n° 2014-34 du 28 avril 2014.

Afin de récompenser l'excellence de l'enseignement supérieur sur notre territoire, il est proposé d'attribuer le prix de la Ville au major des masters 2, sélectionné comme par le passé par les établissements suivants :

AIX MARSEILLE UNIVERSITE :

- Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH)
- Faculté de Droit et Science Politique (FDSP)
- Faculté Économie et Gestion (FEG)
- Faculté des Sciences

- Institut d'Administration des Entreprises d'Aix-en-Provence (IAE)
- Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT)
- Institut Universitaire Technologique (IUT) d'Aix-en-Provence

ECOLEES SUPERIEURES :

- Institut d'Études Politiques - Science Po Aix
- Arts et Métiers ParisTech - Centre d'Aix-en-Provence (ENSAM)
- École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence
- Centre Régional d'Éducation Physique et Sportive (CREPS) PACA – Site d'Aix-en-Provence
- Institut for American Universities

Douze prix seront ainsi remis d'une valeur de 150 euros chacun, sous forme d'un virement, soit une somme totale de 1 800 € pour l'année 2014.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** l'attribution de prix pour un montant total de 1 800 €.
- **DIRE** que la dépense d'un montant total de 1 800 € (mille huit cents euros), sera imputée au budget de la Ville pour l'exercice 2014 sur la ligne budgétaire 9223 6714 1771 de l'enseignement supérieur qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-357 - REMISE DES PRIX AUX ÉTUDIANTS MÉRITANTS - PARTICIPATION DE LA VILLE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)